



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**  
**Conseil permanent**

PC.DEC/425  
5 juillet 2001

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

---

**346ème séance plénière**

PC Journal No 346, point 8 de l'ordre du jour

**DECISION No 425**  
**SEMINAIRE DE L'AN 2001 SUR LA REGION MEDITERRANEENNE**  
**AYANT POUR THEME « LES ENGAGEMENTS CONCERNANT**  
**LA DIMENSION ECONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTALE :**  
**L'EXPERIENCE DE L'OSCE ET SON INTERET**  
**POUR LA REGION MEDITERRANEENNE »**

Le Conseil permanent,

Comme suite aux échanges de vues ayant eu lieu dans le cadre du Groupe de contact avec les partenaires méditerranéens pour la coopération,

- Décide de tenir le séminaire de l'an 2001 sur la région méditerranéenne ayant pour thème « Les engagements concernant la dimension économique et environnementale : l'expérience de l'OSCE et son intérêt pour la région méditerranéenne » à Dubrovnik (Croatie) les 30 et 31 octobre 2001 ;
- Adopte l'ordre du jour, le calendrier et les modalités d'organisation du séminaire, qui figurent à l'annexe.

**ORDRE DU JOUR ET MODALITES D'ORGANISATION  
DU SEMINAIRE SUR LA REGION MEDITERRANEENNE  
AYANT POUR THEME « LES ENGAGEMENTS CONCERNANT  
LA DIMENSION ECONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTALE :  
L'EXPERIENCE DE L'OSCE ET SON INTERET  
POUR LA REGION MEDITERRANEENNE »**

**(Dubrovnik, 30 et 31 octobre 2001)**

**I. Ordre du jour indicatif**

**Mardi 30 octobre 2001**

Cérémonie d'ouverture

Présidence : Représentant du Président en exercice

9 heures

Déclaration d'ouverture d'un haut représentant du pays hôte  
Déclaration d'un représentant du Président en exercice  
Déclaration du Secrétaire général de l'OSCE  
Discours d'une personnalité invitée (à préciser)

10 heures

Séance 1 : La dimension économique et environnementale et ses incidences sur la sécurité - Le rôle de la société civile, l'état de droit et la bonne gouvernance

Modérateur : Représentant d'un partenaire méditerranéen pour la coopération

Rapporteur : Représentant d'un Etat participant de l'OSCE

Discours liminaires : (10 minutes par orateur)

- Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE
- La dimension économique et environnementale et ses incidences sur la sécurité
  - Représentant d'un Etat participant de l'OSCE
  - Le rôle de la société civile
  - Représentant d'un partenaire méditerranéen pour la coopération

11 h 15

Pause café

- 11 h 45 - 13 heures Discussion
- 15 heures Séance 2 : Le rôle des activités de l'OSCE sur le terrain : études de cas
- Modérateur : Représentant d'un Etat participant de l'OSCE
- Rapporteur : Représentant d'un partenaire méditerranéen pour la coopération
- Discours liminaires : (10 minutes par orateur)
- Centre de prévention des conflits du Secrétariat de l'OSCE
  - Mission(s) de l'OSCE à
    - (orateurs à désigner)

16 h 15 Pause café

16 h 30 - 18 heures Discussion

### **Mercredi 31 octobre 2001**

- 10 heures Séance 3 : L'intérêt de l'expérience de l'OSCE dans le domaine de la dimension économique et environnementale pour la région méditerranéenne en ce qui concerne le développement de la coopération régionale notamment dans ses aspects transfrontaliers
- Modérateur : Représentant d'un Etat participant de l'OSCE
- Rapporteur : Représentant d'un partenaire méditerranéen pour la coopération
- Discours liminaires : (10 minutes par orateur)
- Représentant d'une institution/d'un Etat participant de l'OSCE
  - Représentant d'une organisation internationale
  - Représentant d'un partenaire méditerranéen pour la coopération

11 h 15 Pause café

11 h 45 - 13 heures Discussion

- 15 heures Séance 4 : Possibilités de partenariat dans la région méditerranéenne (état actuel et recommandations)
- Modérateur : Représentant d'un partenaire méditerranéen pour la coopération

Rapporteur : Représentant d'un Etat participant de l'OSCE

Discours liminaires : (10 minutes par orateur)

- Représentant d'un partenaire méditerranéen pour la coopération
- Représentant d'une organisation internationale
- Représentant d'un Etat participant de l'OSCE

16 h 15 Pause café

16 h 45 -17 h 30 Discussion

17 h 30 Séance de clôture

Président : Représentant du Président en exercice

Comptes rendus des rapporteurs de séance

Déclaration finale d'un haut représentant du pays hôte

Déclaration de clôture d'un Représentant du Président en exercice

18 h 30 Fin du séminaire

## **Participation**

Les partenaires méditerranéens pour la coopération (Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Maroc et Tunisie) assisteront à toutes les séances et feront des contributions à toutes les réunions.

Les partenaires pour la coopération (Japon, République de Corée et Thaïlande) seront invités à participer et à contribuer au Séminaire.

L'Assemblée parlementaire de l'OSCE sera invitée à participer et à contribuer au Séminaire.

Les organisations et institutions internationales dont le nom suit seront invitées à participer et à contribuer au Séminaire : Union européenne / Processus de Barcelone, Comité international de la Croix-Rouge, Forum méditerranéen, Organisation de l'unité africaine; Organisation de la Conférence islamique, Organisation des Nations Unies, Programme des Nations Unies pour le développement, Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, Conseil de l'Europe, Ligue des Etats arabes, Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, Union de l'Europe occidentale, Banque mondiale, Coopération économique de la mer Noire, Organisation de coopération et de développement économiques, Banque européenne pour la reconstruction et le développement, Banque européenne d'investissement, Processus de coopération en Europe du Sud-Est, Organisation de coopération économique, Communauté d'Etats indépendants, et Forum régional asiatique.

Les représentants des organisations non gouvernementales seront en mesure d'assister et de contribuer au Séminaire conformément aux dispositions et pratiques applicables de l'OSCE (une notification préalable est requise).

D'autres pays et organisations peuvent être invités par le pays hôte.

## **II. Calendrier et autres modalités d'organisation**

Le Séminaire commencera le 30 octobre 2001 à 9 h 30 (cérémonie d'ouverture) et se terminera le 31 octobre 2001 à 18 h 30.

Les séances d'ouverture et de clôture seront présidées par un représentant du Président en exercice.

La présidence désignera pour chaque séance un modérateur et un rapporteur. Le résumé récapitulatif sera transmis au Conseil permanent pour examen ultérieur.

Les dispositions voulues seront prises pour permettre à la presse de suivre les travaux du Séminaire.

L'anglais sera la langue de travail du Séminaire. A la demande de plusieurs Etats participants, l'interprétation vers le français et à partir du français sera assurée. Ces arrangements ne constitueront pas de précédent pouvant être invoqué dans d'autres conditions.

D'autres articles du Règlement intérieur et les méthodes de travail de l'OSCE seront applicables, *mutatis mutandis*, au Séminaire.

Les locaux pour des réunions spéciales supplémentaires seront mis à la disposition des participants. Ces réunions se tiendront sans interprétation.